

## Demande d'admissibilité

Le programme de remboursement de certaines taxes de services pour les aînés permet aux personnes admissibles d'obtenir la gratuité de certaines taxes de services (aqueduc, matières résiduelles, égout ou boues de fosses septiques). Pour être admissible à ce programme, vous devez :

- être âgé de 65 ans et plus;
- être propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- occuper cet immeuble de façon permanente à des fins strictement résidentielles;
- être bénéficiaire du supplément de revenu garanti et pouvoir en faire la preuve.

Prière de compléter le formulaire ci-dessous et d'y joindre des photocopies des documents suivants :

- d'un document officiel attestant de votre âge;
- d'un document officiel attestant que vous recevez le supplément de revenu garanti
  - ✓ relevé T4A (OAS) (si le montant inscrit à la case 21 est différent de zéro)
  - ✓ ou une confirmation de *Développement des ressources humaines Canada* pour l'année de la demande).

**Retourner votre formulaire à : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1**

**Année de la demande : 2025**

| Section A  | Identification du demandeur |
|--|-----------------------------|
| Nom  | Prénom                      |
| Adresse civique  | Village                     |
| Code postal  | N° de téléphone             |
| Adresse courriel   |                             |
| Section B  | Attestation du demandeur    |
| Je déclare être propriétaire de l'immeuble désigné et je l'occupe de façon permanente. |                             |
| Signature  | Date                        |
| À l'usage de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine                                  |                             |
| Poste comptable : 02-591-00-997  | Montant : _____             |
| Autorisé par : _____   | Date : _____                |